

6° ROUTE DE NUIT /

VOLANTS DE MINUIT

Serge MOLINS et l'AVAR ont créé dans les années 80 une manifestation dénommée « LES VOLANTS DE MINUIT ». Il nous a semblé intéressant de faire « revivre » cette manifestation...

Il s'agit de SUIVRE au plus près un itinéraire décrit sur un Road-Book « fléché-métré » pour donner un élan nouveau à ce que pourrait être un retour aux Fondamentaux de la navigation dans l'esprit des années 80 :

- pas de classement lié aux performances,

- un Road-Book sans prise de tête, juste le respect d'un itinéraire avec des CP (contrôles de passage & questions liés à l'histoire de l'automobile)

- Un itinéraire simple de NAVIGATION sur les petites routes de CATALOGNE nord

Il est organisé le vendredi 8 Mars 2024 LA 6^{ème} ROUTE DE NUIT

Déroulement de la manifestation :

ARTICLE 1

Description et règlement :

- 1- Pas de chronométrage, pas de temps imparti, pas de moyenne à respecter... juste un itinéraire à suivre & à respecter... pas de prise de tête
- 2- Suivre un Road-Book fléché métré d'environ 100 km et retrouver les contrôles de passage (CP) sous forme de chiffres toujours disposés à droite de l'itinéraire & les contrôles humains(CH)
- 10 CP max, 4 CH, sections
- 3- Répondre à un questionnaire sur l'histoire de l'automobile

ARTICLE 2

ENGAGEMENT

Ouvert aux automobiles anciennes de plus de 30 ans (50 concurrents maxi de plus de 30 ans, véhicules d'avant 1994, carte grise faisant foi.

Et aux Youngtimers entre 20 et 30 ans (MX5 MAZDA, MORGAN, CATERHAM, RENAULT WIND, CLIO RS, PEUGEOT 106/206 RC, BMW Z3/Z4, etc...). 10% maxi.

MONTANT DE L'ENGAGEMENT

L'engagement, fixé à 100 € à régler par chèque à l'ordre de AVAR, comprend :

- 2 plaques « rallye » souvenirs & n° sur pare-brise
- Le repas du pilote et du copilote à l'arrivée
- Le Road-Book (carnet d'itinéraire) et le Carnet de bord, feuille de pointage.

Ouverture des engagements à partir du 3 février 2024 et clôture à réception du 50^{ème} engagements ou au 3 mars.

Attribution des n° & ordre de départ dans l'ordre de réception des engagements.

ARTICLE 3

HORAIRES :

17h30 : accueil des concurrents à la station Total Access 3170 av Julien Panchoy, 66000 Perpignan

Vérifications Administratives : permis, assurance et CT

Techniques : pneus, niveau liquide de freins, éclairage, ...

19h30 : départ de la station TOTAL ACCESS de minute en minute a fin de s'intégrer au mieux à la circulation

REGLEMENT PARTICULIERS

22h/22h30 : arrivée à TOULOUGES pour les 1^{er} partis.

23h30 : Buffet en commun de tous les participants & avec les commissaires. Remise des prix durant le repas chez VILA traiteur à TOULOUGES (même s'il n'y a rien à gagner). Une hiérarchie liée au respect de l'itinéraire & l'âge du véhicule pourra déterminer un classement très symbolique.

ARTICLE 4

Pénalités

- CP manquants 10 points (100 points max)
- Réponses aux questions posées par les commissaires : 10 points par réponses erronées
- CH : 100 points par CH manqué

Le total des points est multiplié par le coefficient d'ancienneté du véhicule (exemple : 1,87 pour une auto de 1987).

ARTICLE 5

Assurance et code de la route

Ne s'agissant que d'une balade, il appartient à chaque concurrent de respecter le code de la route et d'être en conformité avec la réglementation en cours. Ce n'est en aucun cas une course de vitesse.

Assurance, CT, bruit, autorisation de prêt de véhicule, extincteur, gilets... une vérification sera effectuée avant le départ.

Réclamation : de par son caractère conviviale et amicale, aucune réclamation ne sera acceptée par le comité d'organisation.

Paul SALY (président de l'AVAR)

Road-book et classement J.P. PETIT / Y-M BACLE

Serge MOLINS / Georges BILLES piliers fondateurs de l'AVAR